



DEVE

FORTES CHALEURS

Le 27 mai, la DEVE a présenté deux mesures de bon sens en cas de « fortes chaleurs » pour l'été 2026 :

- Pour chaque métier de la DEVE, les tâches de travail sont classées en 3 catégories (selon l'activité physique qu'elles demandent).
MAINTENUES **ADAPTÉES** **SUSPENDUES**
- Beaucoup de métiers bénéficient de la **journée continue de 6h (7h-13h)** avec 20 min de pause, permettant aux agents d'**éviter de travailler durant les heures les plus chaudes de la journée.**

LE PROBLÈME

Les seuils de déclenchement de ces mesures sont beaucoup trop hauts ! **Le niveau orange** donnant lieu à la journée continue **n'intervient qu'en cas d'alerte orange soit 3 jours à 31C et 3 nuits à 21C !**

Aucune anticipation de ces mesures n'est prévue. Nous l'avons encore constaté en mai.

Les mesures prises devraient anticiper les épisodes de fortes chaleurs, plutôt que d'attendre la canicule avant d'être déclenchées. La mairie devrait dès que l'arrivée de l'épisode caniculaire est prévue, donner **des consignes claires**, afin de protéger les agents et le public, et **ne pas laisser les encadrants**, sur site, **décider d'éventuelles réorganisations du travail.**

La ville de Paris s'affiche comme proactive en matière de réflexion sur le climat : académie du climat, stratégie « Paris 50 degrés », etc... **Mais laisse ses agents travailler sous des températures caniculaires pendant des jours !**

**En cas de situation présentant un danger,
vous pouvez exercer votre droit d'alerte individuel.**

La CGT EVSPC par le biais de ses représentants syndicaux vous accompagne dans cette démarche.

Visites médicales: la ville doit rattraper son retard!

Beaucoup d'agents de la DEVE ne sont **pas à jour dans leur suivi par la médecine préventive, ce qui est illégal.** Pour rappel, une **visite médicale** devrait avoir lieu **tous les deux ans**, ce qui n'est pas toujours le cas.

En parallèle, c'est un **parcours du combattant** pour se **faire rembourser ses frais de santé** en cas d'accidents de service car la mairie tarde désormais à payer les médecins.

La **moyenne d'âge des agents de la DEVE est de plus de 50 ans** (bilan social 2025), nos métiers sont physiques, la **santé** des agents de la DEVE **devrait être particulièrement suivie.**

Si la période de votre visite médicale est passée ou si vous en ressentez le besoin (changement dans votre santé...), prenez RDV au **centre de médecine préventive :**

01 44 97 86 40

La CGT EVSPC revendique:

- une mise en place de la journée continue dès le **niveau jaune (chaleur persistante sous 31C)**
- une anticipation de 3 jours des périodes d'entrée en vigueur des mesures fortes chaleurs
- un déclenchement des mesures à **28C pour les métiers ouvriers et 30C pour les métiers administratifs ne bénéficiant pas de locaux climatisés**
- une prise en compte des pics de pollution de l'air et des indices UV intervenant lors des épisodes de canicules et impactant de fait le travail en extérieur.
- une **visite médicale tous les ans**